

**ASSEMBLÉE NATIONALE**16 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 752

**SOUS-AMENDEMENT**présenté par  
M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 279 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« éoliennes, solaires, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vise à soustraire les mentions de l'éolien et du salaire des objectifs de production d'énergie décarbonée fixés annuellement